

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le lundi 13 novembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 novembre 2023

Objet
N° 23/08/07
Tarifs du snack de la Poya saison hivernale 2023-2024

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

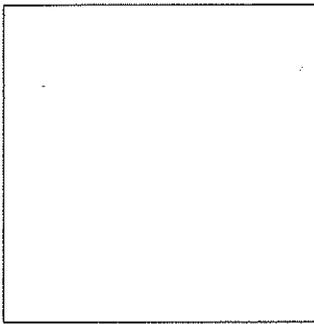
Au vu de l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et des boissons il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la saison hivernale 2023-2024 :

Boissons

Chocolat chaud 3€
Café 1.50€
Grand café 2.80€
Café allongé 1.80€
Cappuccino 3.70€
Thé 2.00€
Sodas 3.00€
Jus de pomme 3.00€
Sirops 1.50€
Eau plate 50cl 1.50€
Eau gazeuse 50cl 2.00€
Bière 25cl 3€
Bière 50cl 5.80€
Vin chaud 3.50€
Verre de vin (blanc ou rouge) 10cl 2.50€

Petite restauration

Hot dog 5.00€
Frites 4.00€
2 Saucisses/ frites : 8€
Panini 7.00€
Panini « + » 8.00€
Chips 2.00€
Crêpe au sucre 3.00€
Crêpe confiture ou Nutella 3.30€
Gauffre au sucre 3.50€
Gauffre confiture ou nutella 3.80€



Barre chocolatée 1.50€

Menu enfant : 1 saucisse / frite + 1 sirop au choix 5.50€

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le



ID : 074-217402908-20231113-23_08_07-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés pour la saison hivernale 2023-2024.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches